

Chers concitoyens,

Mon intérêt pour l'environnement m'a amenée à introduire une interpellation auprès d'Evelyne Huytebroek, Ministre de l'environnement, sur les piqûres de tiques et plus précisément sur la maladie de Lyme. Il s'agit d'une maladie qui induit à vitesse variable chez le porteur des symptômes tels que la fièvre, la dépression, des difficultés respiratoires, des troubles cardiaques, etc.

Je m'intéresse de près à ce sujet car les piqûres de tiques semblent être courantes dans la forêt de Soignes où bon nombre de Bruxellois se promènent régulièrement.

Dans ces conditions, une prévention efficace commence par l'information. C'est pourquoi, je m'interroge sur l'éventuelle campagne d'information qui serait mise en place au moment où les citoyens pourraient être en contact direct avec ces insectes. Mais aussi, de manière générale, sur le rôle de l'IBGE quand à cette situation.

Ci-dessous, texte de l'interpellation.

13 septembre 2010

QUESTION ORALE

De : Mme Danielle CARON, députée bruxelloise

A : Mme Evelyne HUYTEBROECK, Ministre de l'Environnement

Concernant : La maladie de Lyme

Madame la Ministre,

Les tiques sont les vecteurs des spirochètes du type "Borrelia", qui donnent la maladie de Lyme (du nom d'une ville des USA où elle fut identifiée pour la première fois). Il s'agit d'une affection émergente, en pleine expansion en Europe, y compris la Belgique. Dans certains pays comme l'Autriche (pays le plus touché en Europe), elle est même considérée chez les bûcherons et forestiers comme un risque professionnel reconnu.

La maladie de Lyme induit à vitesse variable chez le porteur des symptômes à large spectre, aussi divers que : fièvre, dépression, vertiges, troubles oculaires, éruption cutanée, névralgies, difficultés respiratoires, troubles cardiaques, méningite, paralysie faciale, arthrite lourde (attaquant principalement les genoux), paralysie, etc.

De par la diversité génétique des spirochètes, leur mutabilité, leur mode de progression préférentiel en milieu aqueux qui les met à l'abri des globules blancs, leur résistance aux antibiotiques, de par la variété des réponses immunologiques des personnes atteintes, il s'agit d'une maladie sournoise à évolution lente, potentiellement catastrophique pour celui qui est infecté.

D'après les informations que j'ai pu obtenir, le risque de contracter cette maladie (en d'autre terme, l'occurrence statistique qu'il y a d'être piqué par une tique infectée de spirochètes et de contracter de ce fait l'infection), varierait de 1 à 30% des piqûres. Il s'agit là d'un risque important !

Les piqûres de tiques semblent être courantes dans la forêt de Soignes, l'un des lieux de promenade favoris des Bruxellois. Il est bien évident que celui ou celle qui soigne ses plantes dans son jardin, qui se promène dans un parc, court également un risque.

Dans ces conditions, on peut se poser quelques questions. Sachant que la peur n'amointrit pas le danger et qu'une bonne prévention commence par l'information :

Madame la Ministre,

Pourriez-vous me dire quelle information est fournie par l'IBGE quant au risque encourus par les tiques et la maladie de Lyme? Y a-t-il une information spécifique sur le site Internet de l'IBGE? Des folders sont-ils distribués aux manifestations organisées par l'IBGE? Une campagne d'information est-elle planifiée aux moments-clés (vacances d'été, automne, cueillette des champignons, etc.)

Le personnel de l'IBGE est-il prié d'informer le public avec lequel il est en contact ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Danielle CARON
Députée cdH